

Résumé des mandats du Congrès d'orientation de l'ASSÉ

Tenu les 18, 19 et 20 mai 2013 à l'Université Concordia et au CEDA

Ordre du jour

1. L'adoption de l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture
- 2.0 Procédures
 - 2.1 Praesidium
 - 2.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.3 Adoption du procès verbal
- 3.0 Accueil des associations membres
- 4.0 Fonctionnement du congrès
- 5.0 Recommandations et orientations
 - 5.1 Démocratie directe - Inclusion - Centralisation du pouvoir
 - 5.2 Rapports de pouvoir informels
 - 5.3 Pratiques et discours antiracistes et anticoloniaux au sein de l'ASSÉ
 - 5.4 Féminisme à l'ASSÉ
 - 5.5 Conseil de coordination
 - 5.6 Comités de travail
 - 5.7 Politiques de l'ASSÉ
 - 5.8 Structures féministes
 - 5.9 Autres
- 6.0 Femmes
- 7.0 Élections
- 8.0 Revendications
- 9.0 Finances
- 10.0 Avis de motion
 - 9.1 Réception des avis de motion
 - 9.2 Traitement des avis de motion
- 11.0 Varia
- 12.0 Fermeture

Adoption du procès-verbal

- 1. L'adoption du procès-verbal du Congrès du 20 et 21 avril 2013.

Accueil des associations membres

- 1. Que l'on accueille l'AGEEM (Association générale des étudiantes et étudiants de Mont-Laurier) et l'Association du département Art History and Communications Studies de l'Université McGill.

Fonctionnement du Congrès

- 1. Que le déroulement des adoptions se fasse de la façon suivante:
 - 1- Que les recommandations et orientations au point « 5.0 Recommandations et orientations» soient adoptées selon une des trois formules suivantes:
 - A - Pour adoption immédiate
 - Pour les propositions normales devenant effectives au moment de leur adoption.*

B - Pour adopter en recommandation

Pour les recommandations nécessitant un certain travail d'élaboration avant de devenir des propositions.

En absence de spécification contraire, le travail d'élaboration sera confié au Conseil exécutif et les propositions seront sujettes à adoption au Congrès d'automne.

C - Pour adoption en orientation

Pour les orientations nécessitant un travail d'élaboration avant de devenir des politiques de l'AS SÉ.

En absence de spécification contraire, le travail d'élaboration sera confié au Conseil de coordination et les politiques seront sujettes à adoption au Congrès d'hiver

2- Que la présidence s'assure de faire spécifier par les délégations qui proposent selon quelle formule cette proposition est faite.

3- Pour les propositions nécessitant des dépôts d'avis de motion, tels que des modifications aux Statuts et règlements, les débats entourant ces avis de motion seront recevables dans les plénières, mais ne pourront être déposés qu'au point 9.1.

2. Que les animateurs et animatrices fassent un retour de 15 minutes au début de chaque point thématique sur les débats lors de la période de réflexion.

Recommandations et orientations

Démocratie directe - Inclusion - Centralisation du pouvoir

1. *Considérant que les discussions issues des ateliers des deux dernier jours étaient riches en points nouveaux et pertinents sur lesquels certaines associations n'ont pas de positions,*

Considérant que la démocratie directe pourrait pâtir de ce manque de mandats,

Considérant que cela peut également créer une iniquité entre les associations possédant des cahiers de position étoffés et celles, plus nouvelles, pour qui cela n'est pas le cas,

Que le Conseil exécutif réfléchisse à la possibilité d'organiser, à l'avenir, des Congrès d'orientation en deux temps afin de permettre la consultation des membres au local. (Type A)

Rapports de pouvoir informels

1. Que le Comité femmes travaille à l'élaboration d'un petit livre mauve sur la garde du senti. (Type A)

2. Que l'ASSÉ considère la mise en place d'une structure d'accueil et d'inclusion pour les nouveaux et nouvelles membres et délégué-e-s (Type B).

Que l'ASSÉ crée un Comité ad hoc sur l'inclusion des associations anglophones qui aurait comme but de créer des recommandations pour le Congrès d'automne;

Que ce Comité soit composé seulement de membres d'associations anglophones;

Que Anthony Garoufalis soit sur le Comité.

Que ce Comité soit composé de 5 membres.

3. Que l'ASSÉ appelle ses instances à multiplier leurs lieux de rencontre afin d'augmenter la présence de celles-ci dans les campus locaux à l'extérieur de l'Île de Montréal. (Type A)

4. Que l'ASSÉ travaille à l'inclusion de technologies de vidéocommunication lors de ses instances intermédiaires. (Type B)

5. Que l'ASSÉ appelle les comités exécutifs locaux à fournir leurs adresses courriel, ainsi que celles des militantes et militants qui le souhaitent, à la permanence syndicale pour l'inclusion sur la liste ASSÉ-Support ou au Comité femmes pour la liste ASSÉ-Femmes (Type A).
6. Que l'ASSÉ appelle le Comité de formation à inclure des ateliers sur les rapports de domination, l'oppression, l'inclusion, les privilèges et les luttes sociales. (Type A)
7. Que le Conseil exécutif travaille à l'élaboration d'une politique de mise en commun des coûts de transport et autre frais de fonctionnement pour les instances de l'ASSÉ et que cette politique soit présentée au Congrès d'automne (Type B).

Pratiques et discours antiracistes et anticoloniaux au sein de l'ASSÉ

1. Que l'ASSÉ réitère ses positions anticolonialistes;
Que l'ASSÉ considère la mise sous tutelle automatique des Premières Nations comme une forme de dictature intolérable;
Que l'ASSÉ dénonce la négation des réalités autochtones et les politiques d'indifférence qui minimisent systématiquement toutes les revendications autochtones;
Que l'ASSÉ dénonce le racisme évident encouragé par les médias envers les communautés autochtones;
Que l'ASSÉ dénonce les tentatives récentes du gouvernement fédéral de retirer les droits des Premières Nations par l'entremise des lois omnibus C-38 et C-45;
Que l'ASSÉ dénonce fortement la position de précarité dans laquelle sont plongées beaucoup de communautés autochtones et considère cette précarité comme attribuable à la domination malsaine qu'exerce le gouvernement fédéral ainsi qu'à l'apathie et à l'ignorance de la population;
Que l'ASSÉ appuie les actions directes visant l'émancipation des Premières Nations (Type A)
2. Que l'ASSÉ étudie la possibilité d'intégrer des cours de langues et cultures autochtones dans les établissements d'étude collégiale, par exemple, comme cours complémentaire
3. Que l'ASSÉ appelle le Comité journal à publier une parution de l'Ultimatum sur les luttes sociales, incluant, mais sans se limiter, à l'anticolonialisme, le racisme, les rapports de classe (type A).
4. Que l'ASSÉ inclue dans les mandats du Comité de formation la réalisation d'ateliers sur les rapports de domination, l'oppression, l'inclusion, les privilèges et/ou les luttes sociales, ainsi qu'une formation au présidium et au gardien ou à la gardienne du senti. (Type A)

Féminisme à l'ASSÉ

1. Que le Comité femmes et ses collaboratrices soient mandatées d'étudier la possibilité d'instaurer une instance décisionnelle féministe au sein de l'ASSÉ (Type B).

Conseil de coordination

1. Que l'ASSÉ étudie la possibilité de se doter d'une nouvelle instance de type intermédiaire qui viendrait remplacer le Conseil de Coordination
Que cette nouvelle instance vise essentiellement :
 - une meilleure division des pouvoirs entre le Congrès et l'instance intermédiaire;
 - à donner une place importante aux associations membres en réduisant le pouvoir des Comités et Conseils;

- à trouver une solution pour éviter une trop grande concentration des votes de certaines universités et favorisant une plus grande cohésion entre ces dernières;
- à favoriser une meilleure intégration des associations à l'extérieur des grands centres urbains; (type B).

Comités de travail

1. Que le Comité femmes et le Comité aux luttes sociales aient accès au compte Twitter de l'ASSÉ.

Politiques de l'ASSÉ

1. Qu'un comité de travail soit créé pour l'utilisation des logiciels libres à l'ASSÉ, que Herman Goulet, Hugo Séguin et François Poitras soient sur le Comité
Que le Conseil de Coordination puisse élire d'autres personnes sur ce Comité.
2. Que le Conseil de coordination soit mandaté de renouveler la politique de dépenses de l'ASSÉ en tenant compte des différents types d'implication de l'équipe nationale, et qu'une politique de « frigo plein » y soit incorporée (Type B).

Structures féministes

1. De rajouter au titre du Chapitre 5 du Nouveau code des règles de procédures : « et du gardien ou de la gardienne du senti »
De rajouter l'article 63 : « Rôles et devoirs du gardien ou de la gardienne du senti » et de décaler la numérotation subséquente.
Que dans l'article 63 soit écrit : « La personne qui garde le senti durant un Congrès doit veiller à éviter les rapports de domination de toutes sortes qui pourraient survenir pendant celui-ci. Cette personne est élue au même moment que le reste du praesidium puisqu'elle en fait partie intégrante. Pour lui permettre de bien assumer ses fonctions et lorsque cette personne considère que c'est dans l'intérêt du Congrès, le gardien ou la gardienne du senti possède le droit de prendre un tour de parole prioritaire afin d'aborder les rapports de domination ou les malaises qui surviennent pendant la réunion.
Ainsi, afin que la gestion des malaises se fasse de façon efficace, les délégations peuvent à tout moment aller voir la personne qui assure le senti pour lui faire part d'un malaise en lien avec des attitudes déplaisantes de la part d'une délégation ou de termes utilisés.
La garde du senti doit aussi s'assurer que la féminisation à l'oral soit faite par les diverses délégations lors de leur prise de parole.
Finalement, le rôle de la garde du senti est un mécanisme que l'ASSÉ s'est doté pour favoriser les débats sains à l'intérieur des Congrès afin d'avoir une démocratie saine et vivante. Ce poste est issu des demandes féministes qui visent à déconstruire les rapports de domination issus du sexisme, du racisme et de l'homophobie. » (Type A)
(Avis de motion déposé par le Comité femmes au Congrès des 2 et 3 février 2013)

2. Que le Comité femmes et le Comité aux luttes sociales aient accès aux divers médias sociaux de l'ASSÉ

Autres

Considérant que cette mesure tente de professionnaliser un programme artistique dans une optique de marchandisation de l'éducation.

Que l'ASSÉ s'oppose aux modifications aux programmes d'Art et lettres adoptés par le gouvernement péquiste (Type A)

Élections

La candidature de Nicolas Di Penna pour le Comité aux luttes sociales.

La candidature de Justin Arcand au poste de Secrétaire à la coordination du Conseil exécutif de l'ASSÉ

Que l'on élise Laura Molina sur le Comité ad hoc sur l'inclusion des associations anglophones créé par le Congrès

Propositions mises en dépôt

1. Que le Comité du journal et le Conseil de coordination soient mandatés d'étudier les possibilités de recherche de financement de l'Ultimatum (Type B).

2. Que l'ASSÉ s'engage à faire usage des logiciels et formats libres chaque fois que ceux-ci représentent une alternative efficace.

Que l'ASSÉ finalement ferait la promotion des logiciels libres, en défendant les droits des auteur-e-s de logiciels libres et en faisant pression sur les administrations publiques pour qu'elles favorisent les alternatives libres. (type A)

3. Que l'ASSÉ se penche sur la possibilité d'établir un réseau de porte-paroles locales et locaux provenant des associations membres

Que la présence médiatique de ces porte-paroles respecte la parité homme-femme (Type C)

4. *Considérant que l'ASSÉ doit rester une association combative et qu'elle s'enlise de plus en plus dans la complaisance*

Que l'ASSÉ ajoute l'anticapitalisme comme un de ses principes de bases. (Type C)

5. Que l'ASSÉ abolisse le Conseil de Coordination

Que l'ASSÉ abolisse tous les Comités nationaux mais qu'ils soient adoptés par les conseils régionaux

Que l'ASSÉ réoriente le rôle de l'exécutif afin qu'il joue un rôle de support et de coordination entre les Comités des Conseils régionaux

Que l'ASSÉ appelle les Conseil régionaux à créer des Comités médias et que ceux-ci approchent les médias locaux et communautaires dans leurs régions

Que l'ASSÉ revoit les territoires des régions afin d'intégrer le plus d'associations possible aux Conseil régionaux (Type C)

6. *Considérant que les rapports de domination peuvent s'implanter en instance,*

Considérant que ces dynamiques peuvent nuire à la pratique de la démocratie directe,

Que l'ASSÉ réforme un Comité critique (type B)

7. Que l'ASSÉ se positionne en faveur de la modification des cours d'histoires ou de cultures et société des programmes primaires, secondaires collégiaux et universitaires;

- Que l'histoire autochtone s'y voit accordée la place qui lui revient;

- Qu'elle ne soit plus survolée dans une optique folklorique puérile, mais que les événements tragiques qui l'ont façonnée y soit présentés dans toute leur ampleur, que ce soit pour ce qui est des Pensionnats Indiens que pour les tentatives de génocide amérindien.

- Que l'on cesse de glorifier le soi-disant courage inhérent à la colonisation de l'Amérique par l'Envahisseur Européen;

- Que soit supprimé le concept de la « découverte » de l'Amérique par Christophe Colomb ou du Golfe du Saint-Laurent par Jacques Cartier puisque que l'utilisation du mot « découverte » constitue une négation flagrante de la réalité autochtone;

- Que ces cours cessent d'occulter le rôle ignoble qu'ont joué les envahisseurs européens puis la classe dominante caucasioïde dans le génocide, la destruction, la disparition, la ghettoïsation et la marginalisation des communautés autochtones d'Amérique (Type C)